

BVGer E-3563/2013 vom 4. September 2013

Bundesverwaltungsgericht, 2013-09-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-3563_2013

FR: TAF E-3563/2013 du 4 septembre 2013

IT: TAF E-3563/2013 del 4 settembre 2013

Regeste

Renvoi et exécution du renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 1'200 francs, sont mis à la charge du recourant. Ils sont compensés par le versement, du même montant, effectué le 16 juillet 2013.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale. Le juge unique :
Le greffier : William Waeber Jean-Claude Barras

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.